



## CONSEIL MUNICIPAL DU 21/03/2023

### Procès verbal

Date convocation : 13/03/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un mars à 20 h 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la commune de CEPET, sous la présidence de Mme Colette SOLOMIAC, Maire.

**Etaient présents** : MME SOLOMIAC - M. BIGARAN - MME ROUYER – M. JAUZION – MME FAU – M. KARAGOZIAN – M. HENEIN – MME BONNET – M. FOUGERAY – M. BORRULL - M. CROS - MME GONCALVES - MME LADOUX – MME DUBOUX

**Etaient absents avec procuration** : MME DELVINGT (procuration Mme FAU) – M. TIRLOY (procuration M. BORRULL)

**Etaient absents** : M. ALIBEU- MME DUVERGER - MME CALMONT

Madame GONCALVES Marlène a été nommée secrétaire.

Numéro délibération	Objet	Décision
20230201	Approbation du compte de gestion de la Commune	Pour 16 Contre 0 Abstention 0
20230202	Approbation du compte de gestion de la Caisse des Ecoles	Pour 16 Contre 0 Abstention 0
20230203	Vote du compte administratif de la Commune	Pour 15 Contre 0 Abstention 0
20230204	Vote du compte administratif de la Caisse des Ecoles	Pour 15 Contre 0 Abstention 0
20230205	Affectation du résultat de la Commune	Pour 16 Contre 0 Abstention 0
20230206	Affectation du résultat de la Caisse des Ecoles	Pour 16 Contre 0 Abstention 0
20230207	Acquisition des espaces verts du lotissement « Le Clos de Paule »	Pour 16 Contre 0 Abstention 0
20230208	Acquisition des espaces verts du lotissement « Les Jardins de Paule »	Pour 16 Contre 0 Abstention 0
20230209	Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz	Pour 16 Contre 0 Abstention 0

Madame le Maire ouvre la séance par la lecture du compte-rendu de la séance précédente qui, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

## **1- Approbation du compte de gestion de la commune**

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Concernant le compte de gestion 2022, les résultats présentés sont :

Investissement : + 73 492.40€

Fonctionnement : + 616 536.59€

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare :

Que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier, visé et certifié conforme

Votes pour 16

## **2- Approbation du compte de gestion de la caisse des écoles**

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de la caisse des écoles de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Concernant le compte de gestion 2022, les résultats présentés sont :

Fonctionnement : + 4656.19€

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare :

Que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier, visé et certifié conforme

Votes pour 16

### 3- Vote du compte administratif de la commune

Après la présentation du Compte administratif par Mme ROUYER, Maire Adjoint, le conseil municipal :

- Examine le compte administratif 2022 qui s'établit comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL							
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble		
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	
Résultats reportés		295 810.08		398 081.94	0.00	693 892.02	
Opérations de l'exercice	787 074.65	564 756.97	1 773 723.71	1 992 178.36	2 560 798.36	2 556 935.33	
<b>TOTAUX</b>	<b>787 074.65</b>	<b>860 567.05</b>	<b>1 773 723.71</b>	<b>2 390 260.30</b>	<b>2 560 798.36</b>	<b>3 250 827.35</b>	
Résultats de clôture	0.00	73 492.40	0.00	616 536.59	0.00	690 028.99	
Restes à réaliser	198 200.00	127 454.00			198 200.00	127 454.00	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>985 274.65</b>	<b>988 021.05</b>	<b>1 773 723.71</b>	<b>2 390 260.30</b>	<b>2 758 998.36</b>	<b>3 378 281.35</b>	
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>0.00</b>	<b>2 746.40</b>	<b>0.00</b>	<b>616 536.59</b>	<b>0.00</b>	<b>619 282.99</b>	

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Hors de la présence de Mme SOLOMIAC Colette, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif communal

Votes pour 15

### 4- Vote du compte administratif de la caisse des écoles

Après la présentation du Compte administratif par Mme ROUYER, Maire Adjoint, le conseil municipal :

- Examine le compte administratif 2022 qui s'établit comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF CAISSE DES ECOLES							
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble		
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	
Résultats reportés				5352.96	0.00	5 352.96	
Opérations de l'exercice			10483.81	9 787.04	13 197.04	9 787.04	
<b>TOTAUX</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>10 483.81</b>	<b>15 140.00</b>	<b>10 483.81</b>	<b>15 140.00</b>	
Résultats de clôture	0.00	0.00	0.00	4 656.19	0.00	4 656.19	
Restes à réaliser					0.00	0.00	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>10 483.81</b>	<b>15 140.00</b>	<b>10 483.81</b>	<b>15 140.00</b>	
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>4 656.19</b>	<b>0.00</b>	<b>4 656.19</b>	

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Hors de la présence de Mme SOLOMIAC Colette, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de la caisse des écoles

Votes pour 15

#### 5- Affectation du résultat de la commune

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 616 536.59€
- Un déficit de fonctionnement de 0€

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	218 454 65€
Résultats antérieurs reportés	398 081.94€
<b>Résultat à affecter</b>	<b>616 536.59€</b>
Solde d'exécution d'investissement	73 492.40€
Solde des restes à réaliser d'investissement	-70 746.00€
<b>Affectation en réserve 1068 en investissement</b>	<b>350 000€</b>
<b>Report de fonctionnement</b>	<b>266 536.59€</b>

Votes pour 16

#### 6- Affectation du résultat de la caisse des écoles

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 4656.19€ €
- Un déficit de fonctionnement de 0€

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	-696.77€
Résultats antérieurs reportés	5352.96€
<b>Résultat à affecter</b>	<b>4656.19€</b>
Solde d'exécution de fonctionnement	
<b>Report en fonctionnement</b>	<b>4656.19€</b>

Votes pour 16

#### **7- Acquisition des espaces vert du lotissement « Le Clos de Paule »**

Madame le Maire informe l'assemblée que l'Association Syndicale Libre du lotissement Le Clos de Paule, a saisi la communauté de communes pour le transfert de propriété des espaces communs du lotissement.

Ce lotissement ayant obtenu la conformité des travaux suite au permis d'aménager et l'ensemble des réseaux ayant été réceptionnés par les différents services concessionnaires, la voirie sera intégrée par la Communauté de Communes du Frontonnais dans le cadre de sa compétence voirie.

Les parcelles des espaces verts du lotissement figurent au cadastre de la commune sous les références suivantes :

**Espaces verts :**

Section	N° Parcelle	Superficie
A	1835	331 m <sup>2</sup>
	1851	137 m <sup>2</sup>
	1862	128 m <sup>2</sup>
	TOTAL	596 m <sup>2</sup>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter la proposition de Madame le Maire, d'acquérir les parcelles d'espaces verts du lotissement pour un euro.
- De donner pouvoir au maire, de signer l'acte authentique, relatif à ce transfert de propriété.

Votes pour 16

#### **8- Acquisition des espaces vert du lotissement « Les Jardins de Paule »**

Madame le Maire informe l'assemblée que l'Association Syndicale Libre du lotissement Les Jardins de Paule, a saisi la communauté de communes pour le transfert de propriété des espaces communs du lotissement « Les Jardins de Paule » situés au lieu-dit « rue des écoles et rue des Muriers » à CEPET.

Ce lotissement ayant obtenu la conformité des travaux suite au permis d'aménager et l'ensemble des réseaux ayant été réceptionnés par les différents services concessionnaires, la voirie sera intégrée par la Communauté de Communes du Frontonnais dans le cadre de sa compétence voirie.

Les parcelles des espaces verts du lotissement figurent au cadastre de la commune de sous les références suivantes :

**Espaces verts :**

Section	N° Parcelle	Superficie
A	1578	716 m <sup>2</sup>
	1618	169 m <sup>2</sup>
	1619	836 m <sup>2</sup>
	TOTAL	1721 m <sup>2</sup>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter la proposition de Madame le Maire, d'acquérir les parcelles d'espaces verts du lotissement pour un euro.
- De donner pouvoir au maire, de signer l'acte authentique, relatif à ce transfert de propriété.

Votes pour 16

#### **9- Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz**

Madame le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par le décret du 25 avril 2007.

Madame le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales.

Elle propose au Conseil

1. De fixer le taux de la redevance pour occupation du domaine public au seuil de 0.035 €/mètre de canalisation (valeur plafond prévue au décret visé ci-dessus),
2. Que ce montant soit revalorisé chaque année :
  - sur la base de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communal,
  - par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- ADOPTE les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

Votes pour 16

**La séance est levée à 21h30**

**La secrétaire de séance,**

**Mme GONCALVES Marlène**



**Le Maire,**

**Mme SOLOMIAC Colette**

